

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 6 juin 2025



Le CNESER : un fonctionnement et un système électoral à moderniser

Ce **vendredi 6 juin** seront publiés les **résultats des élections des représentantEs étudiantEs au Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** pour la période 2025-2027. Le CNESER, c'est une instance nationale consultative composée de 100 personnes dont **11 étudiantEs**, éluEs par des GrandEs ElecteurICEs étudiantEs désignéEs dans les conseils centraux des universités et de certaines écoles publiques.

Le BNEI déplore les **dérives qui, chaque année, se reproduisent** et sont nombreuses : **pressions** et **intimidations** envers les GrandEs ElecteurICEs mais également entre les différentes listes, **tentatives d'achats de voix** et de **promesses abusives**, **recupération d'actions militantes** hors contexte sans l'accord des protagonistes. Un climat délétère qui **affaiblit les discours de démocratie étudiante** portés par les syndicats étudiants.

Ces tensions sont notamment provoquées par un **système de financement au prorata du nombre de sièges obtenus**. En 2023, l'enveloppe globale était de 1,5M€ répartis à 91% entre la FAGE, l'Union Etudiante et l'UNEF selon le MESR. **Ce système alimente une course aux sièges, motivée par l'argent au détriment d'une représentation crédible** rendant l'émergence de nouvelles propositions syndicales ou indépendantes presque **impossibles**.

→ Dès lors, le BNEI souhaite que des **documents et formations de sensibilisation à ces dérives** soient communiqués aux votantEs ainsi que la réforme du système de financement actuel et ouvrir la possibilité à **des financements en plusieurs parties** :

- **Une partie fixe pour toutes les listes déposées pour financer les actions menées et la construction des projets pour les élections**
- **Une partie variable** moins importante qu'actuellement **au prorata du nombre de sièges obtenus**

Les utilisations de ces fonds devront **être justifiées** comme toute dépense publique avec **la proposition d'un vote démocratique en séance CNESER ou par un organe extérieur sur l'approbation des dépenses réalisées**. Les **dérives** pourraient impliquer **un remboursement** des sommes perçues ainsi que **l'annulation des sièges obtenus** par décision du tribunal administratif.

De plus le **caractère consultatif du CNESER** en fait un acteur mal connu aux **enjeux et impacts limités** à l'heure de la **remise en question** au niveau national et international **de la vérité scientifique et des libertés** que l'on pensait élémentaires.

→ **Le BNEI suggère la modification de son statut et l'obtention d'un pouvoir décisionnaire sur les mesures majeures concernant l'ESR**. Dans un monde menacé par des **atteintes aux libertés scientifiques et académiques**, ce choix important enverrait un **message fort** pour répondre aux **préoccupations des acteurICEs académiques face aux attaques** dont ils et elles sont victimes.

La suite -->

Le CNESER : un fonctionnement et un système électoral à moderniser



Malheureusement aujourd'hui le **modèle universito-centré du CNESER ne reflète plus la diversité de l'enseignement supérieur**. Sont exclues de ce conseil les **écoles d'ingénieurEs privées** à but non lucratif EESPIG reconnues par l'Etat, les **établissements sous tutelles ministérielles hors MESR** tout comme d'autres formations comme les **CPGE, les BTS** ou encore les **écoles de commerce, d'architecture**, etc. Cela est en partie dû à la **modification du fonctionnement interne de l'enseignement supérieur**, depuis la création du CNESER en 1968, où les **formations privées se développent, faute de financement nationaux suffisants** pour le public.

→ Le BNEI propose l'ouverture du CNESER à tous les établissements de l'ESR reconnus par l'Etat, selon les travaux ministériels menés sur la régulation du privé pour un organe représentatif de l'entièreté de l'ESR.

Enfin le BNEI regrette que le **mode de scrutin soit indirect via les GrandEs ElecteurICEs, peu démocratique, faiblement représentatif des diversités d'opinions étudiantes** et propice à des dérives lors de chaque élection.

→ Le BNEI préconise le passage à un **scrutin direct pour limiter les atteintes sur les votantEs et assurer une meilleure représentativité des opinions et de la diversité des étudiantEs**. A défaut, **corriger la répartition** du nombre de GrandEs ElecteurICEs et établir un **nombre de votantEs proportionnel au nombre d'étudiantEs** inscritEs dans les formations de tout l'ESR. Pour limiter les dérives et dans le cas du maintien du système actuel, une **augmentation significative du nombre de votantEs** pourrait jouer sur la **diminution des cas de harcèlement** envers les GrandEs ElecteurICEs.

Un **cadrage national** sur la nomination des GrandEs ElecteurICEs doit également être **clair et communiqué** à toutes les parties en se basant par exemple sur l'ordre des représentantEs étudiantEs éluEs dans les conseils centraux.

Le BNEI est convaincu que la mise en place de ces **solutions simples** pour une **meilleure représentativité des étudiantEs ingénieurEs** et de la **diversité des formations dans l'ESR** améliorerait grandement la **démocratie étudiante** lors de ces élections et réduirait les cas de harcèlement pour une représentation étudiante **plus juste et plus éthique**. Le CNESER doit évoluer pour prendre en compte l'entièreté de l'ESR et que la voix des étudiantEs, notamment en école d'ingénieurEs peu importe leur statut, puisse être portée et s'exprimer plus facilement.

Le BNEI appelle à une **ouverture du dialogue** sur de possibles réformes avec la **concertation des instances représentatives de l'ESR** et pas uniquement des membres du CNESER pour réfléchir ensemble à une **réforme plus large de ce conseil** pour renforcer sa crédibilité, sa représentativité et son impact au sein de l'ESR.

À propos

Le BNEI – Bureau National des Élèves Ingénieurs - est l'unique association de loi 1901 représentative des **197 000 élèves ingénieurEs**.

Elle se fonde sur 3 missions : **Former, Informer, Représenter**.

CONTACT PRESSE

Cyprien Plane, Président du BNEI

Tél : 06 62 77 93 91 / Mail : presidence@bnei.fr